

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_192

**Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Modification du règlement budgétaire et financier**

**Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stephane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 77**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 192

**Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Modification du règlement budgétaire et financier**

Le règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique, les règles internes à une collectivité dans le domaine budgétaire et financier. L'objectif de ce règlement est de clarifier et de rationaliser l'organisation financière de la collectivité et la présentation des comptes locaux.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier était une obligation lors du passage à la nomenclature comptable M57. Pour rappel, la CCFI a fait le choix par délibération 2022/026 du 15 mars 2022 d'adopter ce nouveau référentiel à partir du 1er janvier 2023.

Ce règlement décrit notamment les processus financiers internes que la CCFI a mis en œuvre dans sa gestion financière. Il permet également d'identifier le rôle stratégique des acteurs du budget. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Sont également définies les règles d'ouvertures de crédit avant le vote du budget ainsi que les règles adoptées concernant les amortissements (prorata temporis / durées d'amortissements / seuil des biens de faible valeur).

Vu la délibération n°2022/112 du 27 septembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la CCFI ;

Considérant la nécessité de modifier ce règlement pour y inclure les nouveaux budgets de l'EPCI concernant les compétences Eau, Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales urbaines, notamment les nouvelles durées d'amortissements spécifiques à ces compétences ;

**Il vous est proposé :**

- d'abroger la délibération n°2022/112 du 27 septembre 2022
- d'adopter le nouveau règlement budgétaire et financier, joint en annexe de la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 77**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENER



Le Président,

Valentin BELLEVAL

